

Communiqué de presse - 30 janvier 2020

Partenariat entre l'Agence Qualité Construction (AQC) et l'Association pour le Développement des Immeubles à Vivre Bois (ADIVbois)

Signature le 30 janvier de l'accord pour mener conjointement des actions liées au développement et à la qualité des constructions bois

Philippe Estingoy, directeur général de l'Agence Qualité Construction (AQC), et Frank Mathis, président de l'Association pour le Développement des Immeubles à Vivre bois (ADIVbois) ont signé le 30 janvier 2020 à Paris un accord-cadre visant à mener conjointement des actions liées au développement et à la qualité des constructions bois.

Le contexte

Pour réduire la pathologie dans la construction et la rénovation de bâtiments, des actions sont menées régulièrement par les acteurs du bâtiment réunis au sein de l'AQC. Leur mise en œuvre nécessite la participation de nombreux organismes concernés par la qualité. Il en résulte divers travaux généralement menés par des groupes de travail ou en accord plus directement avec les organismes concernés.

Les experts de la Commission Technique d'ADIVbois ont engagé des études et essais pour accompagner le développement d'immeubles démonstrateurs « à vivre bois ». Ces travaux contribuent depuis 2016 à la levée des freins, pour la construction d'immeubles bois. Dans ce cadre, le Club des Industriels ADIVbois, lancé en 2019, a vocation à accompagner cet essor en termes d'évaluation technique et réglementaire.

Ce partenariat prend aussi place au moment où de nombreux projets seront développés en bois, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, portés par France Bois 2024.

Les engagements des deux signataires

Les deux signataires, par cet accord, décident de participer conjointement aux actions de qualité des constructions proposées par l'AQC et présentant un intérêt commun dans les domaines de l'observation, de la prévention et de la communication.

ADIVbois participera aux actions de l'AQC destinées à réduire la pathologie des constructions bois. L'AQC apportera son expertise dans les groupes d'experts, notamment le Club des Industriels ADIVbois, destiné à accompagner les industriels de toutes les filières de la construction à développer en amont des procédés ou des produits adaptés aux spécificités de la construction bois.

Pour mener à bien le programme d'actions, les signataires se sont réciproquement engagés à :

- informer des actions qui peuvent concerner leur partenaire dans les domaines de l'observation, de la prévention et de la communication,
- animer des travaux,
- apporter toutes les informations nécessaires (retours d'expériences, compétences, ...),
- favoriser la mobilisation des relais de diffusion des actions sur tout le territoire.

À propos d'ADIVbois

ADIVbois, l'Association pour le Développement des Immeubles à Vivre Bois, a pour dynamique, depuis 2016, de concrétiser le Plan « Industrie du futur » pour la ville durable et de porter un concept innovant en termes de cadre de vie et de design : le Vivre Bois, avec le soutien du CSF Bois, du CODIFAB et de France Bois Forêt. L'association accompagne et fédère depuis lors l'ensemble des acteurs impliqués dans la conception et réalisation des Immeubles à Vivre Bois, structurés, aménagés et agencés en bois. Le développement des immeubles en bois porté par ADIVbois, en lien avec les politiques de développement des grandes métropoles françaises en faveur de la construction bois, conduiront à produire dans un délai très court une quantité inégalée jusque-là d'ouvrages en bois. Dans ce cadre, le Club des Industriels ADIVbois, créé en 2019, a vocation à accompagner cet essor en termes d'évaluation technique et réglementaire.

<https://www.adivbois.org/> info@adivbois.org - 01 44 68 18 26

Les réseaux sociaux d'ADIVbois : LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/18359878/> / Twitter : <https://twitter.com/adivbois>

À propos de l'Agence Qualité Construction (AQC)

L'Agence Qualité Construction (AQC) est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, dont la vocation est la prévention des désordres et l'amélioration de la qualité de la construction. Créée en 1982, son histoire prend ses racines dans le dispositif mis en place par la loi du 4 janvier 1978, dite « loi Spinetta », relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Lieu de travail et d'échanges de 46 organismes membres qui se mobilisent autour de la qualité de la construction, l'AQC dispose de trois Commissions spécialisées : la Commission Observation, la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) et la Commission Prévention Construction (CPC). Au cœur de son action et pour la guider, l'AQC dispose de plusieurs bases de données répondant à des objectifs ciblés : connaissance des pathologies récurrentes dans les constructions, anticipation des sinistres sériels, évaluation des potentialités de sinistres liées aux évolutions performanciennes, identification des pathologies potentielles liées à de nouveaux modes constructifs ou à des évolutions réglementaires ou normatives. Partant de cette observation à l'échelle nationale, toutes les actions de l'AQC et les nombreux outils qu'elle élabore ont pour fonction d'aider les professionnels sur le terrain dans leurs pratiques quotidiennes et de participer aux progrès collectifs du monde du bâtiment.

<https://qualiteconstruction.com/> / j.herbert@qualiteconstruction.com - 01 87 89 93 24

Les réseaux sociaux de l'AQC : Twitter : [@AQC_FR](https://twitter.com/AQC_FR) / LinkedIn : [Agence Qualité Construction](https://www.linkedin.com/company/agence-qualite-construction/) / YouTube : [AQC TV](https://www.youtube.com/channel/UC...)

Contact presse ADIVbois : MFL Communication : Manuella ARNOLD
manuella@mflcommunication.com - 06 79 12 89 28